



# ENVIRONNEMENT 2030

## CONCEPT CANTONAL DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### SYNTHESE – L'ESSENTIEL EN BREF

**L**e Concept cantonal de la protection de l'environnement constitue le **document faitier de la politique environnementale** du Canton de Genève pour la période 2014-2030. Il fait suite aux deux éditions qui l'ont précédé (1995 et 2001). Il s'applique au territoire du canton et tient compte du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il couvre directement l'ensemble des domaines en lien avec l'environnement, soit : l'air, la biodiversité et le paysage, les sols et sous-sols, les eaux superficielles et souterraines, le bruit et les rayonnements non ionisants, la gestion des substances dangereuses, des déchets et des sites contaminés, la prévention contre les accidents majeurs ainsi que la politique de l'énergie. Le Concept s'intègre dans la politique de développement durable. S'agissant d'un document stratégique, il constitue le socle des plans d'actions et des planifications directrices sectoriels, qui sont eux-mêmes de nature opérationnelle et précisés domaine par domaine pour des périodes plus courtes.

### L'environnement global et local aujourd'hui

Afin de fonder ses orientations, le Concept inclut **un état des lieux de l'environnement**. A l'échelle planétaire, les changements climatiques, l'exploitation intensive des ressources ainsi que les pollutions et atteintes d'origine humaines constituent autant de défis globaux à relever. Ces derniers se répercutent localement, même si, à cette échelle, des avancées ont aussi été accomplies.

Ainsi, depuis la publication du dernier Concept cantonal de la protection l'environnement

en 2001, chaque habitant du canton a, en moyenne, légèrement diminué sa consommation d'eau, d'énergie, sa production de déchets ainsi que ses émissions polluantes par kilomètre parcouru. Il dispose également d'infrastructures environnementales performantes et améliorées. Par ailleurs, au terme de cette période, les habitants peuvent tirer parti d'espaces naturels renforcés, avec des forêts gérées de manière plus durables, des rivières plus naturelles et des pratiques agricoles locales plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Sur le plan des outils, la formalisation du *Grand Genève* permet de faciliter les actions régionales dans une optique plus large de bassin versant et de frontières naturelles.



Cependant, des défis persistent. Au vu de l'enjeu qu'elles représentent, les **zones construites** doivent mieux intégrer les aspects environnementaux pour valoriser les potentiels énergétiques des bâtiments, améliorer la qualité de l'habitat et réduire les nuisances qui perdurent - comme la pollution de l'air ou le bruit. Par ailleurs, l'expérience des actions environnementales entreprises depuis plusieurs décennies démontre les limites de la logique de réparation intervenant a posteriori. Il s'agit dès lors de privilégier l'approche misant sur la **prévention**. Ce constat s'applique notamment à la gestion des pollutions dont la présence est avérée - comme les substances toxiques dans les bâtiments - aux atteintes émergentes - par exemple les micropolluants - ou prévisibles parce qu'elles seront une conséquence des changements climatiques.

## Réduire notre empreinte environnementale

La nouvelle Constitution cantonale et le dernier Plan directeur cantonal affichent des objectifs ambitieux en matière d'environnement. Le canton de Genève se trouve de fait à la **croisée des chemins**. Pour assurer que le développement du canton se fasse de manière durable tout en conservant un environnement sain, gage de bien-être et de santé des habitants, il s'agit en premier lieu de réduire notre empreinte environnementale, en maîtrisant les impacts de nos activités mais aussi en valorisant les ressources naturelles locales. Le défi consiste à opérer les évolutions qui s'imposent sans remettre en cause notre confort. Pour y parvenir, il importe d'opérer une véritable **transition environnementale**, soit d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des activités de notre société, permettant de passer d'une perception de contrainte à une approche ouvrant de nouvelles opportunités positives, notamment en termes d'efficacité ou de compétitivité sur le long terme (voir encadré).



Afin d'entreprendre les changements requis, le Concept cantonal de la protection de l'environnement du Canton de Genève identifie pour la période 2014-2030 quatre objectifs stratégiques :

### ↳ Objectif 1 : augmenter la durabilité énergétique

Le canton dépend des énergies fossiles pour 85% de sa consommation en énergie primaire, à l'origine d'émissions en CO<sub>2</sub>. Il est indispensable de diminuer la consommation d'énergie sur la base d'objectifs chiffrés et d'accroître significativement la part d'énergie renouvelable d'origine locale afin de tendre vers le modèle de la société à 2000 Watts. Il s'agit également de répondre aux engagements internationaux pris par la

Suisse mais aussi de se positionner dès aujourd'hui favorablement pour le maintien d'une compétitivité sur le long terme du canton.

↳ **Objectif 2 : conserver et développer les ressources naturelles locales**

Le Canton n'a que peu de prise sur la consommation des biens importés. En revanche, l'Etat a une responsabilité clé dans la sauvegarde des ressources situées sur son territoire. A Genève, ce sont surtout le sol, le sous-sol, l'air, l'eau, la forêt, le paysage et la biodiversité qui doivent être gérés avec responsabilité. Il convient de mieux tenir compte de leur valeur et de ne pas les exploiter au-delà d'un certain seuil.

↳ **Objectif 3 : prévenir et prendre en compte les risques en lien avec l'environnement et la santé humaine**

Etant donné la densité de population cantonale, les dommages potentiels liés aux risques pour l'environnement et la santé peuvent s'avérer très élevés. Ces enjeux doivent être aujourd'hui davantage documentés et pris en compte - qu'il s'agisse de nuisances avérées comme le bruit ou la pollution de l'air, d'événements climatiques, de risques d'accidents technologiques ou en lien avec les effets de substances diffusées dans l'environnement.

↳ **Objectif 4 : favoriser l'émergence d'espaces urbains à haute performance environnementale**

L'optimisation environnementale de l'espace urbain est un enjeu clé pour le canton de Genève, caractérisé par la croissance de son agglomération. Afin d'assurer une qualité de vie durable pour les habitants, il s'agit notamment d'intégrer systématiquement la dimension environnementale dans l'urbanisme en favorisant une utilisation économe et efficace des ressources naturelles. Pour y parvenir, il est nécessaire de définir précisément les critères d'un bâtiment et d'un quartier durables et d'en promouvoir la réalisation ainsi que la transformation des quartiers existants.

## Des moyens innovants

Le Concept présente également les **moyens d'actions transversaux de nature stratégique** permettant d'atteindre les objectifs identifiés. Il fixe ainsi les conditions cadres pour que le canton et la région se profilent comme un pôle d'excellence en matière d'économie verte et contribuent au développement des instruments économiques en lien avec l'environnement. Il propose de valoriser les synergies existant avec leurs partenaires régionaux ou internationaux. Ceci est particulièrement porteur en matière de progrès environnementaux compte tenu des avancées de la collaboration transfrontalière mais aussi de la visibilité internationale de Genève.



**Pour tout complément d'information :**

M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), 022 388 80 01 – daniel.chambaz@etat.ge.ch

## Opérer une transition environnementale

Compte tenu des défis planétaires et locaux, Genève se trouve à la **croisée des chemins**. Pour assurer que le développement local se fasse de manière durable tout en conservant un environnement sain, gage de qualité de vie et de santé des habitants, il s'agit de **réduire notre empreinte environnementale**. La logique de réparation intervenant a posteriori démontre ses limites en termes d'efficacité et de coûts. Le défi consiste à opérer les évolutions qui s'imposent sans remettre en cause notre qualité de vie.

Pour y parvenir, il importe de réaliser une véritable *transition environnementale*, soit *d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des activités de notre société*, permettant de passer d'une perception de contrainte à une approche ouvrant de nouvelles opportunités positives, notamment en termes d'efficacité ou de compétitivité sur le long terme.

Cette *transition environnementale* peut être définie comme une approche qui consiste à appréhender toute activité en appliquant au mieux les 5 principes suivants :

### ↳ Anticipation et action à la source

*Une vision s'affranchissant de l'immédiateté et s'inscrivant dans la durabilité est cruciale pour une gestion compatible avec les exigences de l'environnement. Il s'agit de prendre en compte les risques ou les évolutions prévisibles d'un phénomène en vue de minimiser ses effets négatifs potentiels avant leur occurrence. Pour y parvenir, la solution privilégiée consiste à résoudre le problème en anticipant le plus en amont possible les effets défavorables, afin de traiter les causes plutôt que de réparer les effets.*

### ↳ Efficience

*Le principe d'efficience est un élément clé permettant le rapprochement entre les exigences environnementales et économiques. Il vise à employer les ressources de manière optimale afin de produire une prestation maximale pour une ponction minimale.*

### ↳ Généralisation et pragmatisme

*Les défis environnementaux doivent être relevés avec bon sens et rationalité afin de favoriser une diffusion large et efficace des bonnes pratiques.*

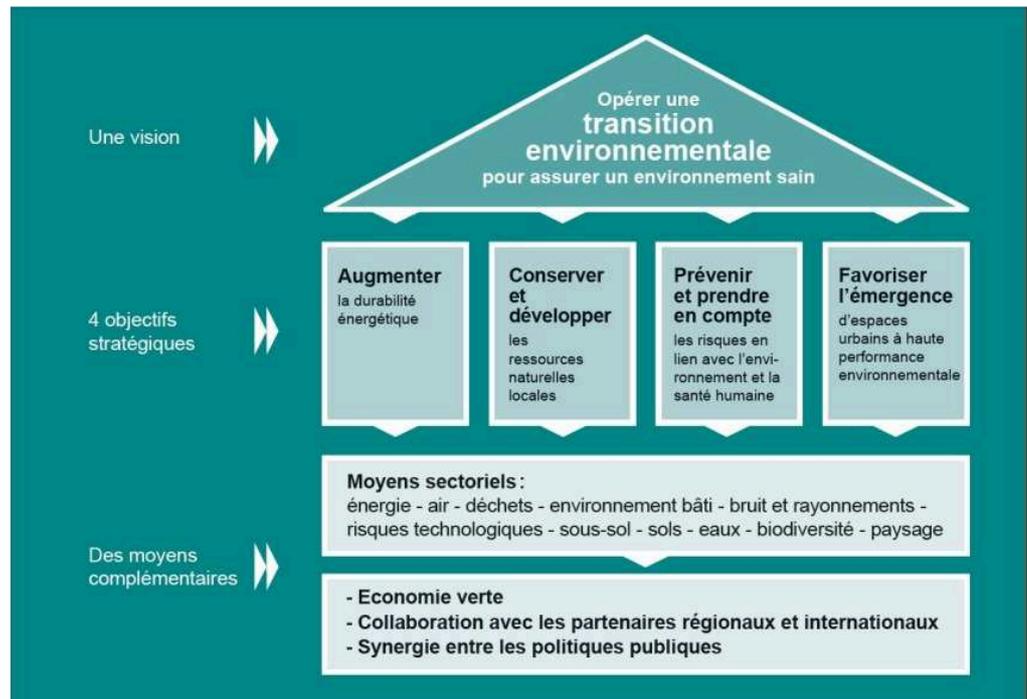
### ↳ Transversalité

*Ce principe consiste à prendre en compte toutes les facettes d'une problématique de manière globale et transversale. Il intègre au besoin une pesée d'intérêts permettant de prendre les décisions qui sont globalement les meilleures.*

### ↳ Mobilisation locale et exemplarité

*"Agir localement avec une perspective globale" : ce principe rappelle qu'une action environnementale, quelles que soient son échelle et sa portée, n'est jamais négligeable dès lors qu'elle est efficace, car c'est de la somme des actions ponctuelles que dépendent les résultats concrets des enjeux globaux. De plus, les projets menés sont sources d'inspiration et d'enseignements : ils peuvent donc avoir un effet d'entraînement sur d'autres acteurs, multipliant ainsi indirectement les résultats obtenus.*

Une transition environnementale permet ainsi d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des activités de notre société, en favorisant une logique de prévention pour qu'à terme cette approche prenne le pas sur les actions correctives qui sont encore nécessaires.



Le concept cantonal de la protection de l'environnement 2014-2030

## Quelques chiffres

### Suisse

- En Suisse, les températures annuelles moyennes se sont élevées de 1,7°C entre 1864 (début des mesures officielles) et 2011.
- Chaque habitant de la Suisse a émis en moyenne 5,3 tonnes de CO<sub>2</sub> par an en 2011.
- Il faudrait plus de 2 planètes si tous les habitants du monde avaient la consommation de la Suisse.

### Genève

- Le taux de recyclage des déchets urbains du canton a fortement progressé entre 2000 et 2012, passant de 25% à 45%.
- L'offre des transports publics a cru de 87% entre 2002 et 2012, contribuant à la limitation de la pollution de l'air.
- 50 km de routes cantonales ont été recouvertes de revêtement phonoabsorbant depuis 2000 et une trentaine de "zones 30 km/h" aménagées.
- Les genevois ont consommé 89,8 GJ/habitant en 2010 dont 25% étaient issus d'énergies renouvelables.
- 50 stations de pompage et 12 stations d'épuration traitent en moyenne 2'500 litres d'eaux usées par seconde sur le territoire genevois.
- Les études et les travaux d'assainissement ont débuté pour 21 sites contaminés. 3 sites, dont Artamis - Carré-vert, sont assainis.
- Les surfaces de compensation écologique représentent 12% de la surface agricole utile.
- 20 km de rivières ont été renaturés et 18 hectares d'habitats aquatiques recréés depuis 2000.